

87^e Assemblée générale de la Société des Administrateurs et Fonctionnaires des Communes Neuchâtelaises

**Vendredi 19 avril 2013, 18h00,
La Rouveraie, Bevaix**

La présidente, Mme Corinne Guyot, ouvre la séance à 18h00 en souhaitant la bienvenue à l'assemblée. Elle salue particulièrement la présence des personnes invitées:

M. Laurent Kurth	Chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances
M. Nicolas Stücki	Président de la Commune de Bevaix
M. Cédric Maire	Vice-Président de la Commune de Bevaix
M. Pierre Leu	Chef du Service des Communes
M. Sandro Tamburini	Adjoint au Chef du Service des Communes
M. Pierre de Marcellis	Président du comité de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel
M. J.-F. Beraneck	Membre du comité de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel
M. Yann Decnaeck	Président du comité de l'ACN
Mme M.-Claire Zimmerli	Secrétaire du comité de l'ACN

Mme Sylvie Gattolliat, secrétaire du service des Communes, est excusée.

Mme Guyot remercie les autorités communales de Bevaix de leur accueil, ainsi que M. Claude Limat, administrateur adjoint, pour sa contribution active à l'organisation de cette soirée.

M. Nicolas Stücki délivre le message de bienvenue des autorités.

1. Appel

La liste de présences fait apparaître :

- 48 membres présents
- 58 membres excusés
- 26 membres non excusés

Ordre du jour : l'ordre du jour tel que présenté dans la convocation ne suscite aucun commentaire et est accepté.



2. Procès-verbal de la 86^e assemblée générale du 27 avril 2012 à La Chaux-de-Fonds

Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur, M. Christian Musy.

3. Rapports

a) Rapport de la présidente

Le comité a été peu actif cette année. En effet, suite aux changements à la tête du Département de la justice, de la sécurité et des finances, ainsi qu'à la présidence de l'ACN, les projets sont restés en stand by. Le comité espère pouvoir reprendre dès que possible les discussions constructives avec le Chef du Département et reprendre le dossier de la mobilité interne avec l'ACN. En conclusion, une année plus calme ; ce qui s'est avéré agréable particulièrement pour nos collègues du comité plongés dans les préparatifs de fusion pour les communes de Milvignes et de Val-de-Ruz.

Chaque année, deux membres du comité sont invités à l'assemblée générale de la Société des magistrats fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel. Celle-ci a eu lieu à Montmollin. Force est de constater que nos conditions sont très proches de celles des fonctionnaires cantonaux.

Mme Guyot remercie chaleureusement tous les membres de la société qui œuvrent chaque jour à la bonne marche des administrations communales et particulièrement ceux qui, année après année, sont présents aux assemblées générales et dans les groupes de travail.

b) Rapport de la caissière

L'état des comptes est présenté par Mme Anne-Lise Monard, caissière.

c) Rapport des vérificateurs

Les comptes ont été vérifiés par M. Hubert Brunner de Saint-Aubin-Sauges et M. Clovis Fahrni de Milvignes. Le rapport des vérificateurs est lu par M. Brunner.

4. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs

Les rapports sont adoptés, les comptes acceptés et décharge est donnée à la caissière et aux membres du comité.

5. Mutations/admissions

Admissions

Mme Catalano Daniela, Enges ; Mme Fehlbaum Yolande, Cornaux ; Mme Godat Florence, Neuchâtel ; Mme Guenin Edwige, Gorgier.

Démissions

Mme Bernard Merryl, La Tène ; M. Gonella Michel, Val-de-Ruz ; Mme Vuille Agnès, Cortaillod.,

Tenant compte de ces diverses mutations, l'effectif de la Société se présente comme suit :

132 membres, dont :

100 membres actifs

5 membres honoraires actifs

23 membres honoraires non actifs

4 membres libres

6. Elections statutaires

- a) Election d'un/e représentant/e du Val-de-Ruz au comité en remplacement de Mme Annelise de Vincenzo qui arrive en fin de mandat. Mme de Vincenzo est remerciée chaleureusement.
*Proposition : Mme **Fabienne Dubois** de Valangin, qui est élue unanimement par acclamations.*
- b) Election d'un ou d'une présidente
*Proposition : reconduction du mandat de Mme **Corinne Guyot**, qui est réélue unanimement par acclamations.*
- c) Election d'un/e représentant/e du district de Boudry
*Proposition : reconduction du mandat de Mme **Esther Wagnières***
- d) Election d'un/e représentant/e des districts du Locle et de la Chaux-de-Fonds
*Proposition : reconduction du mandat de Mme **Anne-Lise Monnard***
- e) Election d'un/e représentant/e du district de Neuchâtel
*Proposition : reconduction du mandat de M. **Claude Gabus***
Les 3 représentants de districts sont réélus unanimement par acclamations.
- f) Nomination de trois membres honoraires actifs (25 ans de sociétariat)
M. Jean-Pierre Chassot de Val-de-Travers, M. Claude Limat de Bevaix et Mme Diane Tripet de Boveresse

7. Rapport de représentants de la société au sein des groupes de travail

FR2C – Formation Romande des cadres communaux

La présidente donne lecture du rapport préparé par M. Serge Rusillon.

Cela avait été déjà annoncé lors de l'assemblée 2012 : depuis que le Canton du Valais a rejoint la commission intercantonale pour le perfectionnement du personnel administratif communal, cette dernière se nomme désormais «Formation Romande des cadres communaux» (FR2C). En effet, tous les cantons romands sont désormais représentés au sein de cette commission qui oeuvre depuis 2002 pour que les employés communaux bénéficient d'une formation complémentaire performante et ciblée sur les différents domaines communaux.

Le prochain objectif de la commission est une reconnaissance fédérale. Celle-ci est en bonne voie et en discussion auprès des services de la Confédération.

Le cycle 2013-2014 a débuté en janvier de cette année et se terminera en décembre 2014. Nous rappelons ici qu'un cycle est composé de 4 modules, répartis selon les différents domaines administratifs communaux, et que chaque participant peut également s'inscrire uniquement pour le module concernant son domaine d'activité.

Même si comparaison n'est pas raison, il est toutefois regrettable que les cantons de Neuchâtel et du Jura soient à la traîne en terme de participants. Si, par exemple, 21 vaudois et 6 fribourgeois faisaient partie de la volée 2011-2012, il est à regretter qu'une seule neuchâteloise (!) ait obtenu ce diplôme, et ce, même si 3 autres personnes ont suivi les cours de certains modules.

En cette période où il est de plus en plus question de fusions de communes, la commission estime qu'il est du devoir des autorités communales de permettre à leurs collaborateurs, non seulement de conserver un poste de travail au sein des nouvelles entités fusionnées, mais également de leur fournir toutes les cartes pour accéder au meilleur poste possible en leur

offrant la possibilité d'obtenir un diplôme supplémentaire.

En l'occurrence, le diplôme de cadre en administration communale nous paraît être un plus considérable pour tous les collaborateurs qui seront amenés, à court ou moyen terme, à intégrer une nouvelle structure administrative.

La commission romande pour la formation des cadres communaux, par l'intermédiaire de leurs deux représentants du canton et du chef du service des communes, se permettra de contacter les autorités, ainsi que leurs chanceliers et administrateurs, d'ici aux vacances d'été pour les sensibiliser à cette formation et la leur présenter plus en détail.

IDHEAP

M. Claude Gabus relate les activités du groupe d'accompagnement de la chaire de politique locale de l'IDHEAP. Ces dernières ont principalement été orientées vers la redéfinition des objectifs du cours de politique locale, ouvert tant aux politiques qu'aux administratifs, à l'élaboration de la journée « portes ouvertes » qui se déroule traditionnellement au mois de mai à Yverdon et dont le thème était : « Les communes et leurs politiques de proximité » ainsi qu'à l'intégration de l'IDHEAP dans le giron de l'Université de Lausanne.

ORF-NE

Cette année, l'ORF-NE va fêter ses 10 ans d'existence. A cette occasion, une fête sera organisée pour les apprentis et les formateurs. Tout fonctionne bien, la nouvelle ordonnance est en train de se mettre en route.

8. Détermination du lieu de l'assemblée générale en 2014 (District du Val-de-Travers)

La Commune de Val-de-Travers se propose d'accueillir l'assemblée générale l'année prochaine. Le lieu sera déterminé ultérieurement. Sous réserve d'un éventuel changement, la date du **vendredi 9 mai 2014 est arrêtée.**

9. Nomination des vérificateurs de comptes (représentants de deux communes et un suppléant)

Sont désignés : Mme Christine Burgat, Montalchez ; Mme Monique Brandt, La Brévine ; M. Christian Reber, Val-de-Travers.

10. Divers

La parole n'est pas demandée.

11. Intervention de M. Laurent Kurth, Chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances

M. Kurth exprime son plaisir d'être là ; cette assemblée lui rappelle des souvenirs de sa charge en tant que membre des autorités communales.

Ces réunions sont des lieux d'échanges importants, qui permettent d'entamer le dialogue, auquel il se dit très attaché, comme au partenariat social. S'il est toujours en fonction après les élections, il renouera avec plaisir les contacts avec la Société.

Il dit la volonté du Conseil d'Etat de sortir de la logique d'affrontement entre intérêts communaux et cantonaux, pour entrer dans une logique constructive et de dialogue.

Les communes comme le Canton sont en charge des intérêts publics. La responsabilité est partagée.

M. Kurth remercie les fonctionnaires communaux, car le Conseil d'Etat charge beaucoup les administrations communales avec de gros dossiers. Le report des élections a également représenté un surcroît de travail.

Il relève quelques dossiers en cours :

- loi sur les finances de l'Etat et les communes, qui vise à adopter les règles du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Discussion en cours avec les représentants de l'ACN. Le service des communes assurera une aide et une petite formation sera préparée ;
- direction de la police : beaucoup de travail à faire dans le domaine de la police de proximité. Encore quelques différends financiers avec les communes concernant les tarifs de l'activité de police ;
- reprise de la problématique de la protection civile et du 144 ;
- désenchevêtrement : 3 volets qui touchent à la politique des transports, de l'action sociale et de la politique fiscale. L'idée est de clarifier les responsabilités des uns et des autres à l'intérieur d'un même domaine. Le dossier sur la péréquation suivra les réformes du désenchevêtrement ;
- assainissement de la caisse de pension : gros enjeux pour éviter une recapitalisation forcée sur 5 ans.

Il relève que le nombre de communes a passé de 62 à 37 en 2 législatures. Le Conseil d'Etat continuera d'encourager le regroupement des communes. Cela permettra de maintenir les compétences au niveau communal en favorisant les spécialisations. Un soutien sera maintenu jusqu'en 2016, au-delà les aides seront plus simplifiées. Le Conseil d'Etat ne contraindra pas les communes à fusionner.

La mise en place des CDC de l'ACN convient bien pour le dialogue des communes avec l'Etat. Le Conseil d'Etat souhaite encourager le travail des communes au sein des régions.

La présidente remercie Laurent Kurth de son intervention et confirme que la Société espère poursuivre à l'avenir la bonne collaboration déjà entreprise avec le département de la justice, de la sécurité et des finances.

La séance est levée à 19h00.

La secrétaire,
Esther Wagnières

Colombier, le 30 avril 2013